

« Présumées coupables, XIV^e-XX^e siècles »

Paris, Archives nationales,
 30 novembre 2016-27 mars 2017

Emmanuel Naquet



archivistiques².

Ce sont à des *homo criminalis* « présumées coupables » que sont consacrés l'exposition aux Archives nationales et le catalogue éponyme qui l'accompagne. Ce sont encore aux traces des archives judiciaires à leur sujet, notamment les fonds du parlement de Paris, comme à leurs représentations – y compris celles sensationnalistes que les médias suscitent ou portent¹. L'ensemble, tout à fait bienvenu, reflète assurément les progrès de l'histoire du droit, de ce regard rétrospectif sur le passé pénal avec un recul et une mise en perspective suggestifs qui permettent, au-delà des réalités – la délinquance féminine enregistrée fut et demeure marginale –, de dépasser les mythes. Car les auteurs, plus qu'à une chronique des faits divers, s'attachent d'abord à déconstruire des imaginaires sexués et à construire des récits historicisés qui dépassent les hypertrophies rhétoriques et les silences

Ces déconstructions et reconstructions, très réussies, s'organisent autour de cinq archétypes : la sorcière, l'infanticide, l'avorteuse, la pétroleuse et la traîtresse. Fondés sur les procès-verbaux d'interrogatoires et d'exécutions comme sur les auditions des

¹ « Présumées coupables, XIV^e-XX^e siècles », Paris, Archives nationales, 30 novembre 2016-27 mars 2017, et le catalogue copublié par les éditions de l'Iconolaste et les Archives nationales, avec une préface d'Élisabeth Badinter et une introduction de Claude Gauvard, ainsi que les contributions d'historiens/nes et d'archivistes (Fanny Bugnon, Julie Doyon, Pierre Fournié, Michel Porret, Annick Tillier, Fabrice Virgili).

² L'Association française pour l'histoire de la Justice, sa revue *Histoire de la Justice* comme *Criminocorpus*. *Revue hypermédia* œuvrent, avec d'autres structures, en ce sens. On n'oubliera pas non plus, entre autres, les travaux essentiels de Jean-Pierre Royer, Jean-Paul Jean, Bernard Durand, Nicolas Derasse et Bruno Dubois (*Histoire de la justice en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, coll. « Droit fondamental, Classiques », 4^e édition revue et mise à jour, 2010, 1305 p.) et de Jean-Claude Farcy (*Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, CNRS Éditions, 1992, 1175 p., *Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989)*. *Notices bibliographiques*, CNRS Éditions, CD-ROM, 1996, 32 006 références bibliographiques et *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours. Trois décennies de recherches*, Paris, PUF, coll. « Droit et justice », 2001, 494 p.), et Benoît Garnot (*Histoire de la Justice. France XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2009, 789 p.).

témoins, à travers lesquels les émotions que sont la haine ou l'amour, la jouissance ou le malheur transparaisent, ce sont en fait des « criminels normaux » qui surgissent, à rebours des croyances sur les crimes « féminins ». Et pourtant, en raison des stéréotypes, une présomption de culpabilité pèse sur elles³.

La longue durée de l'approche choisie, allant des intemporelles Ève ou Marie-Madeleine à Arletty ou à Violette Nozière, s'appuyant sur une démarche chronotypologique, permet ainsi de saisir non seulement l'importance de l'infanticide qui, par exemple au Moyen Âge, exige la miséricorde royale, mais encore le poids du parricide ou de l'adultère, étudiés jusqu'aux « tondues » de la Libération. Mais il y a d'autres crimes : religieux comme l'apostasie ou l'hérésie – pensons à Jeanne d'Arc condamnée pour hérésie –, ou politiques, de l'affaire des poisons sous Louis XIV qui a impliqué la marquise de Brinvilliers, à la haute trahison dont furent accusées la reine Marie-Antoinette ou la meurtrière de Marat, Charlotte Corday, guillotinée le 17 juillet 1793, sans oublier Germaine Berton⁴.

La complexité des représentations se trouve au cœur de la morale dominante. Les crimes que sont l'avortement ou l'abandon d'enfant, considérés comme également odieux, ne peuvent être que ceux d'une folle, et doivent être dénoncés. Cette « pensée du coupable » et ce « bruit commun » conduisent donc à écouter les rumeurs ou les fantasmes, comme ceux qui considèrent que la femme, perçue dans une pseudo-essence, offre le poison de la mort ou donne l'élixir de l'amour.

Malgré cette gravité extrême, le bout du chemin n'est pas toujours la mort : pour la prostituée depuis l'Antiquité, ce sont l'exil ou le bannissement, pénitentiel ou pénal, et, aux époques moderne puis contemporaine, les lieux d'enfermement comme le bagne. Cependant, la peine corporelle reste le pivot du système répressif – que l'on songe au marquage au « fer ardent » ou au rasage des cheveux et des sourcils. Ces méthodes inquisitoriales font du corps un objet non seulement stigmatisé mais aussi torturé ; elles passent par la recherche de la marque du diable sur la sorcière, d'une part dans la quête d'un retour à une « vraie » nature féminine qui ne serait plus pervertie par le mal et, d'autre part, dans la quête d'un corps, cette fois social, purifié par une économie suppliciaire qui obéit à un véritable rituel ; d'où la multiplication de traités de démonologie, mais aussi la rigueur de la procédure inquisitoriale.

Les divers rituels permettent de rendre la punition exemplaire et donc en théorie dissuasive, mais également de créer un consensus autour de sa sacralisation afin de dépasser le désordre symbolique de la société. Le bûcher le montre clairement de même que – pour prendre un exemple plus contemporain – l'épuration post-1944. À cet égard, l'expression « poules à boches » souligne bien la désignation de la « traîtresse » par excellence, coupable d'avoir commis un « adultère à la nation ». Cependant, si le châtement est mis en scène, le crime est aussi mis en images. Pour l'infanticide, il faut toutefois attendre le XIX^e siècle pour qu'il soit représenté, car les

³ En ce sens, voir les multiples croisements dans Loïc Cadiet, Frédéric Chauvaud, Claude Gauvard, Pauline Schmitt-Pantel, Myriam Tsikounas (dir.), *Figures de femmes criminelles. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 352 p.

⁴ Cette militante syndicaliste et anarchiste a assassiné Marius Plateau, secrétaire de l'Action française, le 23 janvier 1923. Elle sera acquittée.

sociétés ont alors du mal à montrer ce type de crime.

Avec l'ère contemporaine, il y a incontestablement une prolifération de « dépositions » : la photographie judiciaire, démultipliée par l'anthropométrie policière initiée par Alphonse Bertillon, diffuse les portraits de ces « présumées coupables » saisis par l'artiste Eugène Appert. Mais pas seulement. Les albums-souvenirs, par exemple d'Isabelle H., et tous les interrogatoires, font ressurgir les interdits réels ou inventés, les déchéances entendues et visibles.

L'exposition et l'ouvrage font ainsi le bilan des études historiennes⁵ et font la part belle aux sources judiciaires (procès-verbaux, mais aussi photographies privées) « d'anonymes » comme de figures connues telle Colette, montrant aussi, en un double miroir, l'exhibition et l'humiliation des « tondues » – 20 000 en France. Voici donc une mise en espace et en temps – comme l'illustre la bibliographie thématique – , mais aussi une mise en page suggestives, avec des témoignages iconographiques et même iconiques (extraits de films, reproductions de tableaux...), malgré quelques répétitions difficiles à éviter étant donné la démarche suivie. Le double objet de cette exposition, judicieusement et richement illustrée, fixe et interroge les violences de l'État et des sociétés sur ces « impossibles victimes » et « ces impossibles coupables », selon l'heureuse formule de Frédéric Chauvaud et de Gilles Malandain.

⁵ Outre celles déjà évoquées, on retrouve les analyses d'Arlette Farge, de Cécile Dauphin, de Christine Bard et d'Andrea Zorzi.